



MYLÈNE PALISSE MENACÉE DE SANCTION :

L'INDÉPENDANCE DU FONCTIONNAIRE ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION SYNDICALE ATTAQUÉES

Le conseil de discipline réuni ce mardi 13 décembre 2016, a émis un avis infligeant une sanction de 7 jours d'exclusion temporaire avec sursis à l'encontre de Mylène Palisse.

Pourtant, l'exercice du contradictoire et les éléments avancés par ses défenseurs CGT ont mis en lumière le caractère totalement injustifié et discriminatoire des poursuites disciplinaires engagées depuis 9 mois contre Mylène Palisse, notre collègue et camarade élue CGT. L'administration pénitentiaire, en dépit de ce dossier vide, persiste dans sa détermination à faire taire ses personnels !

Nos organisations remercient l'ensemble des personnels et citoyens qui se mobilisent massivement pour soutenir Mylène et pour défendre la liberté d'expression syndicale. Alors même que l'autorité judiciaire est gardienne des libertés syndicales, le Ministère de la Justice a voulu museler les professionnels exerçant dans les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, à travers une de ses représentantes syndicales, et pourtant c'est tout le contraire qui se produit !

Il appartient désormais au Ministère de corriger son errement politique en infirmant l'avis du Conseil de discipline.

Nos organisations exigent l'abandon des sanctions disciplinaires et le respect de la liberté d'expression syndicale.

Jusqu'à ce que le Ministère entende raison, **nos organisations appellent l'ensemble des personnels, citoyen-nes, fonctionnaires, à signer massivement la pétition « [Respecter la liberté d'expression](#) »** qui a, en quelques jours, obtenu plus de 2000 signataires.

Nos organisations appellent à poursuivre la mobilisation car seul un tel rapport de force a contraint aujourd'hui l'administration pénitentiaire à un premier recul !

Toutes et tous solidaires avec Mylène !

« Quelles que soient les barrières que l'on vous oppose, il est en votre pouvoir de vous en affranchir, vous n'avez qu'à le vouloir. » 1791 Olympe de Gouges Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne- Postambule

Paris, le 14 décembre 2016

Organisations signataires : La CGT insertion probation, La CGT, La CGT Fonction publique, l'UD CGT 65, le SNJ-CGT, L'UGICT-CGT, SOLIDAIRES Fonction publique, La FSU, Le Syndicat de la Magistrature, La Ligue des droits de l'Homme, l'Observatoire des Prisons